



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
Bureau de gestion des personnels contractuels
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2017-599

13/07/2017

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

SG/SRH/SDMEC/2016-548 du 06/07/2016 : Modalités de recrutement des agents contractuels d'enseignement nationaux enseignants ou d'éducation pour la rentrée scolaire 2016.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Modalités de recrutement des agents contractuels affectés dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (agents contractuels enseignants, d'éducation et directeurs de centre).

Destinataires d'exécution

Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole;
Organisations syndicales de l'enseignement technique agricole public.

Résumé : La présente note définit les acteurs et les modalités de prise en charge des agents

contractuels de l'enseignement agricole pour la rentrée scolaire 2017 (ACEN enseignants et CPE – Directeurs de centre contractuels).

La présente circulaire a pour objet d'exposer les modalités de la gestion des actes liés à la mobilité et au recrutement des agents contractuels de l'enseignement agricole enseignants, d'éducation et directeurs de centre affectés sur les postes restés vacants à l'issue des commissions consultatives paritaires de mobilité pour la rentrée scolaire 2017 (schéma chronologique de la procédure en annexe 1).

L'objectif visé est de faciliter l'échange d'informations et la remontée rapide des pièces requises en vue d'assurer, dans les meilleures conditions, la prise en charge des nouveaux enseignants et la prise en compte des changements intervenant dans la situation des agents contractuels déjà en fonctions. Il importe d'assurer aux agents le paiement du traitement correspondant à leur quotité de travail dans un délai le plus rapproché possible de la date de la rentrée.

Vous trouverez, à la fin de la présente note, le calendrier qui doit être impérativement respecté, notamment pour la prise en charge financière des agents.

La préparation de la rentrée scolaire est une opération lourde et complexe. Elle s'appuie sur plusieurs acteurs dont les missions respectives sont décrites ci-dessous.

I- La gestion du maintien ou du renouvellement des agents contractuels déjà en poste

Les résultats de la commission consultative paritaire (CCP) des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et directeurs de centre qui s'est réunie les 7, 8, 9, 20 et 21 juin 2017 ont été diffusés par le biais des sites Chlorofil et Intranet.

Le bureau de gestion des personnels contractuels (BPCO), au sein du service des ressources humaines (secrétariat général), notifie aux agents les décisions prises à leur égard.

A ce titre, pour l'agent qui a été retenu sur un nouveau poste (affectation et/ou modification de la quotité de travail) :

- . s'il s'agit d'un contrat à durée déterminée (CDD), un nouveau contrat est établi ;
- . s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée (CDI), un avenant au contrat est établi.

Pour l'agent qui conserve dans les mêmes conditions le poste qu'il occupait antérieurement :

- . s'il s'agit d'un CDD, un avenant au contrat est établi ;
- . s'il s'agit d'un CDI, aucun acte n'est pris.

Tous les agents pouvant bénéficier d'un CDI en application du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat recevront un contrat de renouvellement CDD à titre conservatoire. Le BPCO procèdera à l'établissement de leur CDI, dont les clauses seront rétroactives, dans les meilleurs délais.

Ces opérations de gestion seront réalisées au cours de l'année scolaire 2017-2018.

A l'issue des deux tours de la CCP des ACEN, les agents ayant obtenu un poste et étant amenés à le refuser, devront faire état de cette décision de manière explicite en envoyant un message au gestionnaire du SRH BPCO (cf. organigramme en annexe 2), avec copie à : bgdc-mobilite-acen-acet.dger@agriculture.gouv.fr ; maryvonne.de-maurey@agriculture.gouv.fr et sophie.assam@agriculture.gouv.fr

Ils préciseront **impérativement** en « Objet » du message : REFUS, REGION, NOM et PRENOM.

II- Le recrutement des nouveaux agents contractuels

1- Les postes offerts et les règles de fond :

La liste de postes restés vacants à l'issue de la CCP est jointe en annexe 3.

Le recrutement sur les postes publiés en annexe 3 est à conduire au niveau régional. Dans ce cadre, les services régionaux de formation et de développement (SRFD) recevront une liste nominative des ACEN restés sans affectation après la campagne de mobilité.

Le niveau universitaire de recrutement d'un ACEN doit être au minimum de bac+3. Il ne pourra être dérogé à cette règle que pour obtenir des compétences rares.

Cette condition réglementaire de passation des contrats sera vérifiée avant l'édition des contrats.

Les demi-postes attribués correspondent à une quotité de travail comprise entre 50 et 70%.

2- Le rôle du chef d'établissement : constitution du dossier de recrutement :

Pour les ACEN en poste lors de la précédente année scolaire 2016-2017, il n'y a pas lieu de constituer un nouveau dossier de recrutement.

Le chef d'établissement doit accorder une priorité de réemploi aux agents ACEN sans poste.

Selon la liste des postes à pourvoir, ou dans le cadre de la procédure dite de « remplacement nombre pour nombre » (RNPN), mise en œuvre notamment lorsque l'ACEN désigné par la CCP n'a pas rejoint son poste, il appartient au chef d'établissement, sous couvert de la voie hiérarchique, de proposer le recrutement des nouveaux ACEN selon les besoins pédagogiques de l'établissement. Dès qu'il a sélectionné un candidat, le chef d'établissement doit communiquer au candidat, sans délai, le dossier de prise en charge, en l'invitant à le lui rendre dûment rempli, accompagné des pièces constitutives (photocopies lisibles) nécessaires à sa prise en charge financière.

Si l'agent ne se présente pas à son poste à la rentrée scolaire, le chef d'établissement doit avertir, par courriel le SRFD de sa région, chargé de communiquer cette information au BGDC, ainsi que le gestionnaire du BPCO de la région concernée (cf. annexe 2 : organigramme de la cellule BPCO « gestion des agents contractuels »), il doit également établir un certificat de non prise de fonctions et l'adresser sans délai au BPCO.

Le chef d'établissement est invité à appeler l'attention du candidat sélectionné sur la nécessité de constituer un dossier de prise en charge qui comprend obligatoirement :

Le dossier administratif dûment rempli (toutes les pièces doivent être transmises en double exemplaire) :

- la fiche de prise en charge complète (de la page 1 à 4) précisant sa situation familiale (document disponible dans les SRFD) ;
- la demande d'autorisation de recrutement (Fiche n°1) ;
- le certificat de prise de fonctions d'un agent contractuel de l'enseignement agricole national (Fiche n°2) ;
- le certificat de cessation de paiement pour les candidats ayant exercé des fonctions dans le secteur public au 1er janvier de l'année de recrutement (Fiche n°3) ;
- l'attestation pour le versement du supplément familial de traitement pour les agents ayant des enfants à charge (Fiche n°4).

accompagné des justificatifs suivants (en double exemplaire) :

- deux relevés d'identité bancaire conformes aux normes Européennes (IBAN) ;
- la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou passeport ou du titre de séjour en cours de validité ;
- la photocopie du livret de famille pour les agents ayant des enfants à charge ;
- la copie lisible de l'attestation de la carte vitale (et non pas de la carte vitale) ;
- la photocopie des diplômes (il est rappelé que le candidat doit au moins être titulaire d'un diplôme homologué de niveau II : licence, maîtrise...) ;
- les justificatifs attestant de l'expérience professionnelle antérieure susceptible d'être prise en compte dans le calcul de la rémunération de l'agent (copie des contrats de travail relevant uniquement du

secteur public ou reconnu comme tel, service national ...). Aucune prise en compte des services antérieurs ne sera faite sans production des pièces précitées.

- un certificat médical délivré par un médecin agréé attestant que le candidat est apte à exercer des fonctions d'enseignant.

Par ailleurs, le chef d'établissement informe l'agent qu'en cas de congé de maternité, de paternité ou de maladie, les journées d'absence seront précomptées sur le salaire de l'intéressé. Les indemnités journalières seront versées directement à l'agent par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). En contre-partie, les agents recevront par courrier, sous couvert du directeur de l'établissement scolaire, une attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières à adresser à leur CPAM.

Le chef d'établissement complète toutes les rubriques de l'autorisation de recrutement (Fiche n°1) et la joint au dossier de recrutement qu'il transmet au DRAAF-SRFD/ DAAF-SFD.

Pour éviter qu'une prise de fonctions intervienne avant l'accomplissement de la procédure de recrutement, il est impératif que l'ensemble des pièces nécessaires soit transmis au SRFD dans les meilleurs délais.

3- Le rôle du DRAAF-SRFD/DAAF-SFD : vérification et transmission du dossier de manière dématérialisée (Nuxeo)

Le SRFD/SFD est chargé de communiquer auprès des chefs d'établissement les points suivants :

- les conditions générales de recrutement et de rémunération des agents contractuels affectés dans la région. Il se réfère à cet égard à la note de service n° SG/SRH/SMEC/N2011-1133 du 2 août 2011 (référentiel de rémunération des ACEN) jointe en annexe 4 ;
- l'obligation de réemploi des agents figurant sur la liste nominative qui lui a été transmise par le BPCO. Dans l'hypothèse où aucun des agents de cette liste ne pourrait être recruté, il convient de faire application des dispositions de la note de service relative aux modalités spécifiques de recrutement d'agents contractuels d'enseignement remplaçants pour la rentrée scolaire 2017 (publiée le même jour que la présente note).

Le DRAAF-SRFD/DAAF-SFD contrôle la complétude du dossier de recrutement transmis par le chef d'établissement dès sa réception.

Il doit demander au chef d'établissement de lui faire parvenir toute pièce manquante ou de remplacer tout pièce non conforme en rappelant qu'un défaut de production fait obstacle à la prise en charge financière de tout nouvel agent.

Par ailleurs, il vise la demande d'autorisation de recrutement (Fiche n°1), préalablement complétée par le chef d'établissement et jointe au dossier de recrutement.

Ce dossier dûment complété (Fiche n°1 incluse) doit être impérativement déposé sur la plate-forme Nuxeo, conformément aux dispositions prévues par la note de service n°SG/SRH/SDCAR/2017-557 du 28 juin 2017 relative à la mise en place de la procédure dématérialisée de transmission des dossiers de recrutement via la plate-forme Nuxeo des agents contractuels enseignants et d'éducation, des directeurs de centres contractuels et des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives pour la rentrée scolaire 2017 – Besoins permanents du programme 143.

Aucun dossier papier ne sera accepté.

Dans le tableau Nuxeo, le dépôt du dossier s'effectue selon l'arborescence de classement jointe en annexe 5.

4- Le rôle de la DGER (BGDC)

Il appartient au bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) de valider les demandes de recrutement à travers les deux actions suivantes :

- visa et accord ou refus portés sur l'autorisation de recrutement (Fiche n°1) éditée à partir du dossier déposé par le SRFD dans Nuxeo. La fiche ainsi complétée est déposée dans le dossier partagé entre BPCO et BGDC sur le réseau ministériel ;

- mention de la validation dans la colonne correspondante de la ligne du tableau Nuxeo.

Le contrôle du BGDC porte sur l'existence (n° de publication) et la disponibilité du poste (vacance effective). Toute difficulté à cet égard sera signalée au SRFD / SFD qui devra apporter les éléments de réponse nécessaires à la validation de la demande de recrutement.

L'absence de validation par la DGER (BGDC) fait obstacle au recrutement.

Le SRFD / SFD suivra l'état de la validation en consultant Nuxeo.

5- Le rôle du SRH (BPCO)

Le BPCO assure la gestion juridique et financière des ACEN, des agents contractuels d'éducation et directeurs de centre. Il formalise les recrutements **à partir des dossiers complétés et déposés par les SRFD puis validés par la DGER**, détermine les règles de gestion applicables à ces personnels et assure leur déroulement de carrière.

Dès que BPCO est en possession du dossier complet et de l'autorisation de recrutement validée par le BGDC, le BPCO établit les contrats de recrutement, puis les transmet en double exemplaire, par bordereau d'envoi au DRAAF-SRFD/DAAF-SFD, pour signature par chacun des agents.

Le chef d'établissement retourne un exemplaire des contrats datés et signés avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».des agents de son établissement, par courrier, au gestionnaire concerné du BPCO (cf. organigramme joint) avec copie au SRFD/SFD.

III- La nécessité de respecter un calendrier contraint

Le dispositif décrit aux points précédents vise à permettre au ministère chargé de l'agriculture de payer sans délai l'ensemble des personnels enseignants dont le dossier de recrutement répond aux exigences du comptable (paie des nouveaux agents et prise en compte en paie de la nouvelle quotité du temps de travail des agents déjà en fonctions).

Il s'agit, pour les agents prenant leurs fonctions au 1^{er} septembre 2017, de verser leur rémunération ou, à défaut, un acompte sur salaire (75% du traitement brut) à la fin du mois de septembre 2017.

Seuls les dossiers parvenus complets au BPCO avec l'autorisation de recrutement validée par le BGDC avant le 12 août 2017 pourront percevoir leur paie complète fin septembre 2017.

Pour le versement d'un acompte sur le salaire de septembre, les dossiers complets de contractualisation doivent impérativement être parvenus au BPCO au plus tard le 15 septembre 2017, délai de rigueur.

En cas de dépôt encore plus tardif, la date de versement est indiquée dans le tableau ci-après.

IV - CALENDRIER DE MISE EN PAIE

Le tableau ci-dessous précise les périodes de versement des rémunérations et acomptes imposées par la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine en fonction de la date de réception du dossier de recrutement complet et conforme.

Les chefs d'établissement sont chargés de tenir informés les agents concernés de ce calendrier.

Date de réception du dossier <u>complet</u> au BPCO	Période de versement de la rémunération ou de l'acompte
Jusqu'au 11 août 2017	Rémunération fin septembre 2017
Du 12 août au 15 septembre 2017	Rémunération octobre 2017 avec acompte fin septembre 2017 (ou tout début octobre 2017) (*)
Du 16 septembre au 16 octobre 2017	Rémunération novembre 2017 avec acompte fin octobre 2017 (ou tout début novembre 2017) (*)
Du 17 octobre au 16 novembre 2017	Rémunération décembre 2017 avec acompte fin novembre 2017 (ou tout début décembre 2017) (*)

(*) Les agents qui percevront une avance (75% du traitement brut) seront pris en charge le mois suivant et percevront dès lors leur rémunération ainsi que le reliquat du mois ou des mois précédents.

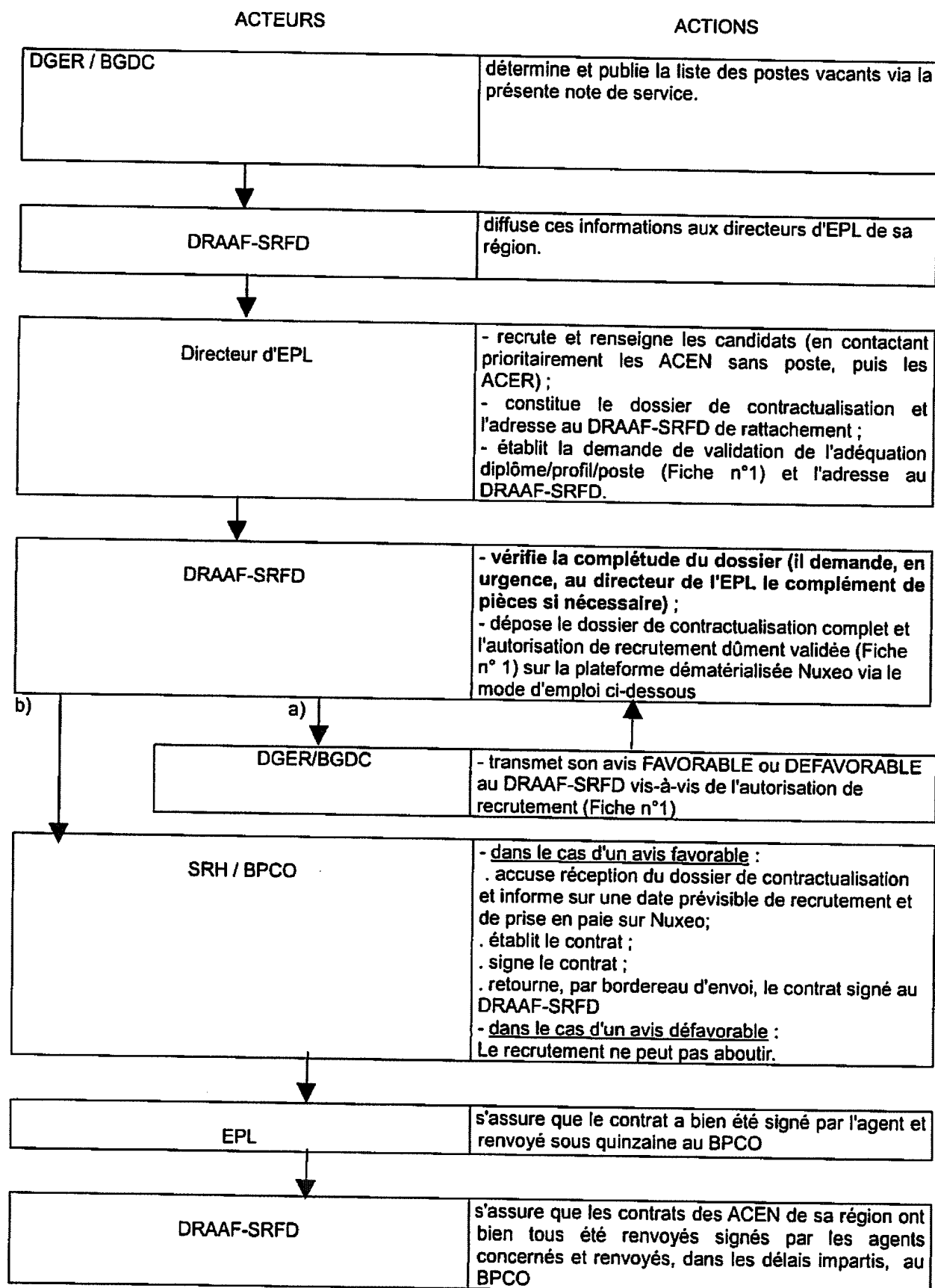
**Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
La sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération**

Noémie LE QUELLENEC

**Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
Le sous-directeur des établissements,
dotations et compétences**

Jean-Luc TRONCO

Schéma chronologique de la procédure de recrutement de nouveaux agents contractuels



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

BUREAU DE GESTION DES PERSONNELS CONTRACTUELS

**ORGANIGRAMME DE LA CELLULE
GESTION DES AGENTS CONTRACTUELS
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE NATIONAL (A.C.E.N)**

Cheffe du bureau : Maryvonne de MAUREY (01.49.55.42.43)
maryvonne.de-maurey@agriculture.gouv.fr

Adjointe à la cheffe du bureau : Sophie ASSAM (01.49.55.46.21)
sophie.assam@agriculture.gouv.fr

Gestionnaires:

Régions : OCCITANIE

Patrice BARDOT – 01.49.55.82.13
Courriel : patrice.bardot@agriculture.gouv.fr

Régions : AUVERGNE-RHONE-ALPES – NORMANDIE – CORSE – DROM -

Maryse FAUCONNIER – 01.49.55.56.31.
Courriel : maryse.fauconnier@agriculture.gouv.fr

Régions : CENTRE – BRETAGNE – BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-

Isabelle FELTEN – 01.49.55.82.96.
Courriel : isabelle.felten@agriculture.gouv.fr

Régions : NOUVELLE-AQUITAINE – PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR -

DIRECTEURS DE CENTRE : Toutes régions

Isabelle HERNANDEZ – 01.49.55.49.00
Courriel : isabelle.hernandez@agriculture.gouv.fr

Régions : GRAND-EST – HAUTS-DE-FRANCE – PAYS DE LA LOIRE – ILE-DE-FRANCE -

Gwenaël ROBERTINE – 01.49.55.86.97.
Courriel : gwenael.robertine@agriculture.gouv.fr

Secteur Enseignement

Economie

SESG/Gest. Entreprise / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	1173	Poste entier	1	0	

SESG/Gest. Entreprise / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Aurillac (15)	1196	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1182	Poste entier	1	0	
Occitanie	LPA Riscle (32)	1195	Poste entier	1	1	

SESG/Gest. Entreprise / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1263	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA du Morvan (58)	1202	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	LPA de Velet (71)	1203	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	LEGTPA d'Auxerre (89)	1208	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Chartres (28)	1198	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1A04	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Hauts-de-France	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	1217	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	1218	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	1219	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	1220	Poste entier	1	0	
Normandie	LPA Envermeu (76)	1210	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1A02	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Tulle Naves (19)	1248	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	LPA Le petit Chadignac à Saintes (17)	1245	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Bazas (33)	1238	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1244	Demi-poste	2	0	Quotité réelle de travail : 50%
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1254	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Toulouse (31)	1257	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	1250	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

SESG/Gest commerciale / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle Aquitaine	LEGTA G. Desclauze à Saintes	1A03	Poste entier	2	0	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1276	Poste entier	1	0	

SESG/Gest commerciale / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Saint Flour (15)	1312	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
Centre-Val de Loire	LPA Chambray Les Tours (37)	1287	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1291	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	1285	Poste entier	1	0	enseignement en BTS TC
Normandie	LPA Alençon (61)	1288	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1298	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	1301	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA Magnac Laval (87)	1300	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Occitanie	LEGTA de l'Hérault (34)	1302	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1292	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1294	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

SESG/Eco Sociale et fam. / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	1319	Poste entier	1	0	Enseignement en bac pro SAPAT
Occitanie	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1322	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Gaudens (31)	2666	Poste entier	1	0	Enseignement en filière SAPAT

SESG/Eco Sociale et fam. / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1332	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA Vesoul (70)	1333	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA de Charolles (71)	1335	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LP Saint Brieuc (22)	1346	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Bretagne	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1345	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Sollier (18)	1330	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1341	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1350	Poste entier	1	0	
Occitanie	LEGTPA de Montauban (82)	1361	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1372	Poste entier	1	0	

Biologie**Biologie-Ecologie / PCEA**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTA Château Salins (57)	1376	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	1374	Poste entier	1	0	
	LPA de Dunkerque Rosendaël (59)	1375	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2A13	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTPA Albi (81)	2A16	Poste entier	0	1	

Biologie-Ecologie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts de France	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord	2A04	Poste entier	1	0	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1383	Poste entier	1	0	

Biologie-Ecologie / ACE

Hauts de France	LPA Ribécourt (60)	2A14	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1401	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Les Magnanarelles Arcs sur Argens (83)	1457	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	LPA Brette les Pins (72)	1418	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70% - service au LPA Brette les Pins et au LEGTA Le Mans
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	1460	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1461	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Bioch. microbio. biotech / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1463	Poste entier	1	0	
Nouvelle Aquitaine	LEGTA Melle (79)	2A03	Poste entier	1	0	

Bioch. microbio. biotech / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	1476	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 60%
Hauts-de-France	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	1473	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Martinique	LPA Le Robert (972)	2A11	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	1481	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA de l'Hérault (34)	1480	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	LPA Castelnau Le Lez (34)	1479	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Agronomie**STA/Productions végétales / IAE**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts de France	LEGTA Arras (62)	2A15	Poste entier	1	0	

STA/Productions végétales / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	2A12	Poste entier	0	1	
Pays de Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	2A09	Poste entier	1	0	

STA/Productions végétales / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA Rethel (08)	1500	Poste entier	1	0	

STA/Productions végétales / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1542	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1508	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
Centre val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2A05	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2A06	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Rethel (08)	1525	Poste entier	1	0	Enseignement en biologie
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Tulle Naves (19)	1537	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LPA Château Gontier (53)	1527	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	1526	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1553	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1555	Poste entier	1	0	
	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1556	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Sces et tech vigne vin / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	1558	Poste entier	1	0	

Sces et tech vigne vin / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	1562	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

STA/Production horticole / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1573	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Occitanie	LPA Moissac (82)	1584	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Castelnau Le Lez (34)	1581	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

STA/Productions animales / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Poitiers Venours (86)	1594	Poste entier	1	0	

STA/Productions animales / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Normandie	LEGTA E. de Chambray (27)	1599	Poste entier	1	0	

STA/Productions animales / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	1616	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Corse	LPA Borgo (2B)	1652	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1631	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50% + Enseignement en productions végétales
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Melle (79)	1641	Poste entier	1	0	
Occitanie	LPA Tarbes (65)	1643	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Rodez La Roque	1642	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	1655	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

PS/Animalerie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Magnac Laval (87)	1657	Poste entier	1	0	

PS/Animalerie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Site St Genest Malifaux du LEGTA Montbrison (42)	1661	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTA Chaumont (52)	1659	Poste entier	1	0	

PS/Animalerie / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	1662	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

PS/Hippologie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Contamine sur Arve (74)	1667	Poste entier	2	0	

PS/Hippologie / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Corse	LEGTA Sartène (2A)	1678	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

PS/Aquaculture / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	1682	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1685	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Aménagement**STAE/Gest aménag esp nat. / ACE**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	1696	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	1700	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1702	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	1710	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1712	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Cahors (46)	1711	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Avignon (84)	1714	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

STAE/Aménagt. forestier / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTA Croigny (10)	1719	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Isle sur Sorgue (84)	1722	Poste entier	1	0	

STAE/Aménagt. forestier / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Site de Saugues du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1730	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 60%
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	1725	Poste entier	1	0	

STAE/Aménagement paysager / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	LPA Ribécourt (60)	1733	Poste entier	1	0	

STAE/Aménagement paysager / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Normandie	LEGTA Coutances (50)	1734	Poste entier	1	0	

STAE/Aménagement paysager / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	LPA de Dunkerque Rosendaël (59)	1739	Poste entier	1	0	

STAE/Aménagement paysager / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA d'Auxerre (89)	1757	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	1753	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1767	Poste entier	1	0	Service sur 2 sites : Colmar et Rouffach + Enseignement en gestion des espaces naturels
Hauts-de-France	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	1761	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Ile-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1748	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Occitanie	LEGTA Castelnaudary (11)	1779	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA d'Albi (81)	1784	Poste entier	1	0	
	LPA Moissac (82)	1786	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille (13)	1797	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %

Equipement**Sc techno équip/Agroéquip / PCEA**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Lyon Dardilly (69)	1805	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA d'Auxerre (89)	1800	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans (72)	2676	Poste entier	1	0	enseignement en classe de terminale

Sc techno équip/Agroéquip / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LPA Plagny Sermoise (58)	1810	Poste entier	1	0	Enseignement en aménagements paysagers
	LEGTA Valdoie (90)	2A07	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	LEGTA Tours Fondettes (37)	1809	Poste entier	1	0	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1807	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1817	Poste entier	1	0	
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	1816	Poste entier	1	0	
Occitanie	LEGTPA Nîmes (30)	1820	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Orange (84)	1823	Poste entier	1	0	

Sc techno équip/Agroéquip / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Durdar Larequille (03)	1879	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé	1882	Demi-poste	1	0	quotité réelle de travail : 50%
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	1881	Poste entier	1	0	
Bretagne	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	1848	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	1851	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	1849	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1827	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Grand Est	LEGTA Obernai (67)	1844	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2A10	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Normandie	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	1837	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Le Neubourg	2679	Poste entier	1	0	Enseignement en classe de terminale et de BTS
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Renaudin à Jonzac	2A08	Poste entier	1	0	
Occitanie	LPA Rivesaltes (66)	1870	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau (44)	1847	Poste entier	1	0	
	LEGTA Le Mans (72)	1846	Poste entier	1	0	
	LPA Isle sur Sorque (84)	1889	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1894	Poste entier	1	0	
	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1895	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Sc techno équip/équip Hyd / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	1903	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%

Agroalimentaire**Génie procédés IAA/GA / PCEA**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mâcon Davayé (71)	1907	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	LPA Chambray Les Tours (37)	1906	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	LEGTA Laval (53)	1909	Poste entier	1	0	

Génie procédés IAA/GA / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Saint Flour (15)	1924	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Bressuire (79)	1918	Poste entier	1	0	
Occitanie	LPA Castelnau Le Lez (34)	1921	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1915	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50% - enseignement complémentaire en physique-chimie

Scientifiques**Mathématiques / PCEA**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	3A004	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Beaune (21)	1937	Poste entier	1	0	
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1939	Poste entier	1	0	
Bretagne	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1949	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Sollier (18)	1935	Poste entier	1	0	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1936	Poste entier	1	0	enseignement en complémentaire en informatique
Grand Est	LEGTPA Avize (51)	1943	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LPA Aumont (02)	1942	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2682	Poste entier	1	0	

Mathématiques / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Lyon Dardilly (69)	1998	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Montravail (42)	1999	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Sollier (18)	1955	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1976	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1982	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70% avec enseignement en informatique

Maths Physique-Chimie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2029	Poste entier	1	0	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2030	Poste entier	1	0	
	LPA Cognin (73)	2032	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA du Morvan (58)	2012	Poste entier	1	0	
Bretagne	LP Saint Brieuc (22)	2025	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2010	Poste entier	1	0	
	LPA Beaune La Rolande (45)	2009	Poste entier	1	0	
	LPA Amboise (37)	3A002	Poste entier	1	0	
Hauts-De-France	LEGTA Amiens le Paraclet	2018	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Tulle Naves (19)	2028	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans (72)	2685	Poste entier	1	0	Enseignement en classe de terminale
Occitanie	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	3A001	Poste entier	1	0	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	3A006	Poste entier	0	1	

Maths Physique-Chimie / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2081	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmillat (63)	2083	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2086	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2044	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LPA Chambray Les Tours (37)	2038	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Meymac (19)	2066	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA Périgueux (24)	2067	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Bazas (33)	2062	Poste entier	1	0	
	LEGTA Bressuire	2063	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2072	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Rodez La Roque (12)	2074	Poste entier	1	0	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	2077	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	LPA Saint Gaudens (31)	2075	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA de l'Hérault (34)	2070	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA d'Albi (81)	2078	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Moissac (82)	2079	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Antibes (06)	2089	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2090	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2092	Poste entier	1	0	

Liste des postes vacants après 2 tours de CCP

Rentrée scolaire 2017

Physique-Chimie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Tulle Naves (19)	3A05	Poste entier	0	1	

Physique-Chimie / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	LEGTA Tours Fondettes (37)	2102	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois	2103	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Montoire (41)					
Hauts-de-France	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2112	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	2109	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Normandie	LEGTA Yvetot (76)	2107	Poste entier	1	0	
Occitanie	LEGTA Rodez La Roque (12)	2120	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Martinique	LPA Le Robert (972)	2124	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %

TIM / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache (02)	2129	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	LPA Château Gontier (53)	3A003	Poste entier	1	0	

TIM / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Sollier (18)	2133	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Magnac Laval (87)	2142	Poste entier	1	0	
Occitanie	LPA Saint Gaudens (31)	2143	Poste entier	1	0	

TIM / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2162	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 60%
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	2150	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin	2153	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Morlaix (29)					
Corse	LPA Borgo	2164	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Normandie	LPA Alençon (61)	2146	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Nouvelle-Aquitaine	LPA Oloron Sainte Marie (64)	2155	Poste entier	1	0	

Education Physique et Sportive

E.P.S. / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2183	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA de Velet (71)	2184	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	4A01	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Hauts-de-France	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	2196	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 70%
	LPA de la baie de Somme (80)	2195	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme	2197	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	(80)					
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2208	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LPA Brette les Pins (72)	2200	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2235	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%

Education Socio Culturelle

Education socioculturelle / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2236	Poste entier	0	1	

Education socioculturelle / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Durdar Larequille (03)	2249	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Evreux (27)	2244	Poste entier	0	1	Service sur 2 EPL : LEGTA Evreux et LEGTA E. de Chambray

Education socioculturelle / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	2317	Poste entier	0	1	
	LPA Contamine sur Avre (74)	5A002	Poste entier	0	1	
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé	2321	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	(42)					
	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	2258	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)	2262	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 70%
	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2263	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Corse	LEGTPA Vesoul (70)	2260	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Sartène (2A)	2330	Poste entier	0	1	
Grand Est	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse	2281	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	(55)					
Hauts-de-France	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	2273	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	2254	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LPA Mugron (40)	2294	Poste entier	0	1	
	LEGTA Limoges Les Vaseix (87)	2296	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA de Poitiers (86)	2301	Poste entier	0	1	
Occitanie	LPA Cahors (46)	2302	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2333	Poste entier	0	1	

Littéraires**Lettres modernes / PCEA**

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	2334	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	2337	Poste entier	1	0	
	LPA Erstein (67)	2338	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	2336	Poste entier	1	0	

Lettres modernes / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Romans (26)	2373	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2374	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70 %
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Beaune (21)	2347	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	2348	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Grand Est	LEGTA Chaumont (52)	2357	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Hauts-de-France	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	2355	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Occitanie	LPA Castelnau Le Lez (1)	2367	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	2360	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Laval (53)	2359	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2381	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Guadeloupe (971)	2687	Poste entier	1	0	

Lettres Anglais / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LPA de Velet (71)	2385	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	LPA Beaune La Rolande (45)	2384	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2393	Poste entier	1	0	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2436	Poste entier	1	0	

Lettres Anglais / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Saint Flour (15)	2427	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	Site de Saugues du LEGTPA Brioude	2424	Poste entier	1	0	Service sur deux site : Fontannes + saugue
	Bonnefont (43)					
Bretagne	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin	2411	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Morlaix (29)					
	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin	2412	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Morlaix (29)					
Corse	LPA Borgo (2B)	2435	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2406	Poste entier	1	0	Enseignement dominant en anglais
Hauts-de-France	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2401	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LPA Mugron (40)	2414	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA de Poitiers (86)	2420	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Lettres Espagnol / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2447	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	LEGTA Chartres (28)	2446	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	2452	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LPA Oloron Sainte Marie (64)	2454	Poste entier	1	0	
Occitanie	LPA Saint Gaudens (31)	2459	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	LPA Moissac (82)	2461	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Lettres Histoire / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Site de Saugues du LEGTPA Brioude	2476	Poste entier	1	0	Service sur 2 sites : Fontannes et Saugues
	Bonnefont (43)					
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2477	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	LPA Tournus (71)	2470	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	2473	Poste entier	1	0	
Normandie	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	2472	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2475	Poste entier	1	0	

Lettres Histoire / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Rochefort Montagne (63)	2516	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Hauts-de-France	LEGTA de l'Oise (60)	2489	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LPA Ribécourt (60)	2491	Poste entier	1	0	
Normandie	Site de Neufchâtel en Bray du LPA du Pays de	2488	Poste entier	1	0	
	Bray (76)					
Occitanie	LPA Rivesaltes (66)	2508	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2502	Poste entier	1	0	

Liste des postes vacants après 2 tours de CCP

Rentrée scolaire 2017

Histoire-Géographie / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2533	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LEGTA Chartres (28)	2528	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2530	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 60%
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache (02)	2536	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2537	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Allemand / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	6A001	Poste entier	1	0	

Anglais / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	LPA Saint Aubin du Cormier	2580	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LEGTA Chartres (28)	2550	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	2554	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LEGTA Amiens le Paraclat (80)	2552	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2559	Poste entier	1	0	
Pays de la Loire	LEGTA Luçon Pêtré (85)	2557	Poste entier	1	0	

Anglais / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2568	Demi-poste	2	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	2566	Demi-poste	2	0	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Sollier (18)	2561	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LEGTA Crézancy (02)	2572	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	2589	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2599	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
Normandie	LEGTA de Sées (61)	2570	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70 %

Allemand / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	2604	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

Espagnol / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Occitanie	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2608	Poste entier	1	0	

Espagnol / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	2626	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Romans (26)	2629	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50 %
	LEGTA La Roche sur Foron (74)	2628	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	6A01	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA G. Desclaude à Saintes (17)	2622	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Pau Montardon (64)	2620	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTA Bressuire (79)	2619	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70%
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans (72)	2618	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 70 %

Techniques documentaires

Documentation / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	LEGTA Amiens le Paraclat (80)	2638	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2641	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Toulouse (31)	2644	Poste entier	0	1	

Documentation / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Magnac Laval (87)	2649	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2652	Poste entier	0	1	

Documentation / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2661	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Centre-Val de Loire	LEGTA Tours Fondettes (37)	2654	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Hauts-de-France	LPA Valenciennes Raismes (59)	2657	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2660	Demi-poste	0	1	Quotité réelle de travail : 50%
Pays de la Loire	LPA Montreuil Bellay (49)	2658	Poste entier	0	1	

Secteur Education

Education et vie scolaire

CPE / ACE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTA Obernai (67)	1110	Demi-poste	1	0	Quotité réelle de travail : 50%

CPE / Cons.Prin.Educ.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Aubenas (07)	0003	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Pontivy	1137	Poste entier	0	1	
Centre	LPA Beaune la Rolande	0001	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	1131	Poste entier	1	0	
	Site de Verdun du LEGTPA de la Meuse (55)	1132	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LPA Aumont (02)	1127	Poste entier	1	0	
	LEGTA du Pas de Calais (62)	1130	Poste entier	1	0	
	LEGTA de l'Oise	0002	Poste entier	1	0	site d'Airion

Secteur Direction de centre - postes vacants post CCP ACE
--

Direction enseignement technique

Directeur CFPPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA Romans (26)	1038	Poste entier	1	0	
	CFPPA Bourg les Valence (26)	1040	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	CFPPA du Morvan (58)	1006	Poste entier	1	0	
	CFPPA Nevers (58)	1010	Poste entier	1	0	
Occitanie	CFPPA Rodez (12)	1030	Poste entier	1	0	
La Réunion	CFPPA Saint Joseph (974)	1042	Poste entier	1	0	

Directeur CFA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	Site de Saint Pouange du CFA de l'Aube (10)	1056	Poste entier	1	0	

Directeur exploitation / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	EPL Vendôme (41)	1064	Poste entier	1	0	Site de Villavard
Grand Est	Exploitation agricole de Bar Le Duc (55)	1079	Poste entier	1	0	
	Exploitation agricole de Château-Salins (57)	1078	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	Exploitation agricole de Vervins (02)	1073	Poste entier	1	0	
	Exploitation agricole de Douai (59)	1072	Poste entier	1	0	
Île-de-France	Exploitation agricole de Rambouillet (78)	1062	Poste entier	0	1	
Normandie	Exploitation horticole de Coutances (50)	1069	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation agricole de Venours (86)	1083	Poste entier	1	0	
Occitanie	Exploitation agricole de Lavaur (81)	1089	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Exploitation agricole de Gap-Les Eméyères (05)	1097	Poste entier	1	0	

Directeur atelier techno / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique	1107	Poste entier	1	0	
	agroalimentaire de St Flour (15)					
	Atelier technologique d'Aurillac	1105	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	EPLEFPA des Flandres - Lomme (59)	1103	Poste entier	1	0	Atelier technologique de Dunkerque



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction mobilité, emploi, carrières Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche 78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07SP Chef de bureau : Tél : 01.49.55.53.70 - Fax : 01.49.55.56.14	NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDMEC/N2011-1133 Date: 02 août 2011
--	---

Date de mise en application : 1er septembre 2011
 Nombre d'annexe : 0

Objet : Mise en place d'un nouveau référentiel de rémunération des agents contractuels d'enseignement (ACEN-CDI et ACEN-CDD), enseignants et conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement technique agricole publics, pour la rentrée scolaire 2011.

Bases juridiques :

Décret n°68-934 du 22 octobre 1968 modifié relatif au recrutement d'agents contractuels pour assurer l'enseignement dans les établissements d'enseignement agricole publics.

Mots-Clés : RENTREE SCOLAIRE, 2011, ACEN-CDI, ACEN-CDD, NON TITULAIRE, REMUNERATION

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames, messieurs les directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames, messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement, les chefs des services de la formation et du développement Mesdames, messieurs les directeurs et directrices des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	Pour information : Représentants des personnels

Les grilles de rémunération des ACEN sont définies par le décret 68-934 du 22 octobre 1968 qui fixe des bornes de rémunération pour chaque catégorie.

L'effort de revalorisation des rémunérations des ACEN engagé se traduit par la mise en place d'une nouvelle grille permettant un gain indiciaire aux premiers échelons et des durées d'échelons réduites par la création d'échelons intermédiaires.

A compter du 1^{er} septembre 2011, le classement et l'indice servant de base à la rémunération des agents contractuels de l'enseignement sont les suivants :

	echelon	IB	IM	durée
Catégorie 1	1	450	395	1 an
	2	460	403	1 an 6 mois
	3	480	416	1 an 6 mois
	4	500	431	2 ans
	5	520	446	2 ans
	6	540	459	2 ans
	7	570	482	3 ans
	8	590	498	3 ans
	9	630	528	4 ans
	10	650	543	4 ans
	11	675	562	5 ans
	12	700	581	
Catégorie 2	1	370	342	2 ans
	2	380	350	2 ans
	3	400	363	2 ans
	4	420	373	3 ans
	5	440	387	3 ans
	6	460	403	4 ans
	7	480	416	4 ans
	8	500	431	5 ans
	9	540	459	
Catégorie 3	1	350	327	2 ans
	2	370	342	2 ans
	3	390	357	3 ans
	4	400	363	3 ans
	5	420	373	3 ans
	6	440	387	4 ans
	7	460	403	4 ans
	8	480	416	5 ans
	9	500	431	

Le Chef du service des Ressources Humaines

Philippe MERILLON


GEDSI

Mon Tableau de Bord

cisi formation-d ▼

> DRAAF > PAYS DE LA LOIRE > Moyens permanents

Moyens permanents

Contenu Résumé Modification Historique Notifications

+ Nouveau document Importer un fichier Filtrer

	Titre ▲	Dernière modification
☐	Enseignants (ACEN) 	31/05/2017
☐	AC non enseignants 	31/05/2017

Copier Copier Ajouter à la sélection Supprimer Comparer

Sélection Presse-papier

Aucun document dans la sélection.

À remplir obligatoirement en 2 exemplaires



SECRETARIAT GENERAL
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
et de la rémunération
Bureau de gestion des personnels contractuels (BPCO)
78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Région :
Etablissement :
Site :

Fiche de prise en charge
(Destinataire : le BPCO)

État civil du candidat

☐ M. ☐ Mme Nom Prénom(s)
(nom d'usage suivi s'il y a lieu du nom de jeune fille)
N° INSEE clé
Date de naissance Né(e) à Dept.
Nationalité Date de naturalisation (le cas échéant)
Situation familiale ☐ marié(e) ☐ célibataire ☐ concubin(e) ☐ PACSÉ(E)
☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)

Adresse

Appartement /Bât.
Lieu-dit (éventuellement)
(préciser rue, bld, av...)
N° Voie
Commune
Code postal N° de téléphone portable
N° de téléphone du domicile
Courriel

Enfants à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	A charge oui/non

Dossier visé par le BPCO, le

Signature et cachet

Services antérieurs valorisés

Service dans l'enseignement accompli en qualité d'agent contractuel

Période <i>(préciser les dates de début et de fin)</i>	Quotité de temps de travail	Nom de l'employeur

Service dans l'enseignement accompli en qualité d'agent vacataire

Période <i>(préciser les dates de début et de fin)</i>	Nombre d'heures	Nom de l'employeur

Autre expériences

Période	Quotité de temps de travail	Nom de l'employeur

Diplômes et formations

Diplômes de niveau I, II		
Nature des diplômes	Établissement de délivrance	Année d'obtention

Attestations sur l'honneur

Je soussigné (e), candidat susnommé, certifie n'avoir jamais fait l'objet à la date de la signature du présent document, d'une exclusion disciplinaire de la fonction publique ou d'une sanction grave.

Fait le

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et signature du candidat :

N.B. : les candidats ayant déjà travaillé comme agent de l'Etat (titulaire, contractuel, auxiliaire, vacataire) voudront bien signaler les motifs pour lesquels il a été mis fin à leur contrat,

.....

.....

Je soussigné (e), candidat susnommé, certifie ne pas bénéficier d'un deuxième contrat de droit public tel que le cumul des temps de travail prévus par chacun des contrats soit supérieur à un temps plein.

Je reconnais avoir pris connaissance des textes relatifs au cumul d'emploi et au cumul de rémunération et m'engage à m'y conformer

Fait le

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et signature du candidat :

Je soussigné (e), candidat susnommé, certifie que toutes les informations portées au présent dossier sont exactes et sincères et m'engage à informer l'administration de tout changement qui pourrait intervenir.

Fait le

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et signature du candidat :

Demande d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire. Agent à temps complet ou temps partiel (décret n°2007- 658 du 2 mai 2007).

Projet de cumul avec une activité accessoire :

☐ oui (dans ce cas, remplir et joindre à ce dossier le formulaire à télécharger sur www.fonction-publique.gouv.fr)

☐ non

Fait le

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et signature du candidat :

Je soussigné(e), certifie exacts et sincères les renseignements portés ci-dessus et reconnais qu'en cas de déclarations volontairement erronées, l'Administration pourra mettre fin au contrat sans préavis, ni indemnités et engager des poursuites pénales.

Fait le

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et signature du candidat :



Secrétariat Général Service des ressources humaines Sous-Direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels contractuels 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique S/Direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences 1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP
--	--

DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT

d'un agent contractuel enseignant et CPE (ACEN) régi par le décret n°86-83 du 17 janvier 1986
 (A remplir par l'établissement d'accueil et à retourner au SRFD - SFD)

Le candidat :

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
 Prénom(s) : _____ N° INSEE : _____
 Date de naissance : _____ Nationalité : _____
 Diplôme le plus élevé : _____
 N° Agorha si agent connu (ACER) : _____

A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Région : _____
 Etablissement : _____ Date de prise de fonctions demandée : _____

Motif de la demande de recrutement :

☐ Poste vide (postes circulaire mouvement) : n° _____ Quotité de travail de l'agent : _____ %

☐ Personnel absent à remplacer :

En cas d'un remplacement momentané d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (si ETP libéré) uniquement :

☐ Congé parental du _____ au _____
☐ Congé longue durée (avis du comité médical obligatoire) du _____ au _____

Nom : _____ N° AGORHA si agent connu : _____
 Prénom : _____ Nom de jeune fille : _____
 Fonction : _____ Temps de travail : _____
 N° de poste (guépard) : _____ Discipline : _____
 Affectation administrative : _____ Affectation opérationnelle (site) : _____

Date :

Signature du chef d'établissement :

AVIS DU SRFD	Décision motivée de la DGER
☐ Besoin permanent à 100 % (ETP libéré) sur poste vide ☐ Besoin permanent à temps incomplet (ETP libéré) sur poste vide ☐ Remplacement momentané d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (ETP libéré CP et CLD) Avis favorable ou défavorable Date : _____ Signature du chef de SRFD : _____	☐ Article 4-2° de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ☐ Article 6 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ☐ Article 6 quater de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 Avis favorable ou défavorable Date : _____ Signature du sous-directeur EDC : _____

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION**

**Secrétariat Général
Bureau de gestion des personnels contractuels
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

CERTIFICAT

**DE PRISE DE FONCTIONS
D'UN AGENT CONTRACTUEL
DE L'ENSEIGNEMENT**

**en précisant dans l'objet (ou sujet) le NOM et le
PRENOM de l'ACEN concerné, la REGION**

Je soussigné(e) :

Certifie que :

Grade :

Quotité de travail :

Affectation administrative :

Affectation opérationnelle (site) :

-

-

prend ses fonctions le :

Fait à

, le

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL****Service des ressources humaines****Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération****Bureau de gestion des personnels contractuels (BPCO)****78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP**

Certificat de cessation de paiement
émis par le dernier employeur public pour les candidats
ayant exercé des fonctions dans le secteur public
au 1^{er} janvier de l'année de recrutement

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom et fonctions du responsable*) :

certifie que (*Nom et Prénom de l'agent*) :

a été employé par (*Nom et adresse de la structure*) :

en tant que (*fonctions de l'agent*) :

du au (*dates de début et de fin du recrutement*).

(*Nom et Prénom de l'agent*) ne perçoit plus de
rémunération au titre de ces fonctions.

Fait à le

Signature

**Attestation pour le versement
du supplément familial de traitement
(à remplir par les candidats ayant des enfants à charge)**

Fiche n° 4

Le candidat

Nom, Prénom

N° INSEE

clé

Établissement

Pour les candidat(e)s dont le(la) conjoint(e) est fonctionnaire, agent de l'État, d'une collectivité locale ou d'un établissement public.

Le chef de service (du conjoint)

Je soussigné(e) M., Mme

responsable du personnel, dans le service administratif suivant :

☐ nom de l'administration

☐ adresse

atteste que M., Mme

conjoint(e) du candidat susnommé,

☐ perçoit le supplément familial de traitement

☐ ne perçoit pas le supplément familial de traitement

☐ ne percevra plus le supplément familial de traitement à compter du

Cachet du service

Date et signature du chef de service

Pour les candidats dont le(la) conjoint(e) est sans activité, exerce une profession libérale ou est salarié(e) du secteur privé.

Je soussigné(e) M., Mme

conjoint(e) du(de la) candidat(e) susnommé(e)

☐ certifie exercer une profession non salariée

☐ certifie être salarié du secteur privé

☐ certifie être sans emploi

Date et signature